Image not found or type unknown

Hôpital perte d'un colis - Recours ?

Par **Polly Peachum**, le **04/06/2013** à **22:56**

Bonjour,

En septembre 2012, j'ai envoyé un colis à mon père en maison de retraite dans un CHU (donc service public).
Le suivi postal m'a informée que le colis avait été remis à l'établissement (date à l'appui).

Le CHU prétend que La Poste dépose les colis à l'Accueil de l'hôpital même lorsqu'il n'y a personne derrière le bureau (dans un hôpital ??) et qu'on ne peut les tenir pour responsable si le colis s'est "perdu" et qu'il n'a pas été remis à mon père.

Malgré mes courriers, l'administration de l'hôpital me "promène" depuis des mois, reconnaît qu'il y a dû avoir vol du colis mais se défend de toute responsabilité.

On m'a finalement demandé d'écrire à la directrice du CHU qui m'a répondu :

"Je vous informe que nous disposons de procédures internes de traçabilité indiquant la remise d'un colis au résident. Nous n'avons aucune trace du dépôt de votre colis. Dans ce contexte, la responsabilité de notre établissement ne peut être engagée".

J'ai répondu (le 26 avril dernier) que je ne voyais pas bien comment la "traçabilité interne" du CHU pouvait se substituer à la preuve de distribution que constitue le "suivi de colissimo" (joint à mon courrier), mais je n'obtiens plus de réponse.

Savez-vous si j'ai un recours ?
Dois-je envoyer ma demande par recommandé AR cette fois et pensez-vous que l'assurance du CHU devrait jouer ?
(il y avait dans ce colis, quelques affiches destinées à égayer une triste chambre de maison de retraite et l'intégrale de Brassens > CD en pochettes blanches seulement pour moins de poids et d'encombrement qu'un coffret)

Je vous remercie par avance pour vos conseils.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés